

HEC MONTRÉAL

Règlement sur l'honorariat

**Adopté par le Conseil pédagogique
le 31 janvier 1996**



Extrait du procès-verbal du Conseil pédagogique du 31 janvier 1996

Délibération 6398

Règlement sur l'honorariat

Normes

Le titre de professeur honoraire est décerné, en reconnaissance des services rendus à l'École, à tout professeur agrégé ou titulaire à la retraite de l'École qui accepte cette nomination.

Le titre conféré en vertu du présent règlement n'entraîne pour le récipiendaire ni obligation ni droit sauf celui de s'identifier publiquement comme professeur honoraire de l'École des Hautes Études Commerciales.

Procédure

Dès qu'il est informé qu'un professeur agrégé ou titulaire à la retraite de l'École a accepté la nomination, le Conseil pédagogique recommande au Conseil d'administration de lui décerner le titre de professeur honoraire de l'École des Hautes Études Commerciales.